



Délibération n°2025-15

*Relative au rapport annuel du concessionnaire de l'aéroport de Lille-Lesquin,
au titre de l'année 2024*

Le Comité syndical du SMALIM, dument convoqué le 5 juin 2025, réuni le 18 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président ;

Sont présents :

Monsieur Christophe COULON (avec le pouvoir de Monsieur Régis CAUCHE), Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Jean-Michel MICHALAK (avec le pouvoir de Madame Samira HERIZI), Madame Joëlle GARAUULT (avec le pouvoir de Monsieur Philippe EYMERY), Monsieur Philippe GUILLON (suppléant de Monsieur Michel BORREWATER), Monsieur Bernard DEHAUT (avec le pouvoir de Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ).

Sont absents / excusés :

Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Bernard GERARD, Madame Samira HERIZI (ayant donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK), Monsieur Philippe EYMERY (ayant donné son pouvoir à Madame Joëlle GARAUULT), Monsieur Régis CAUCHE (ayant donné son pouvoir à Monsieur Christophe COULON), Monsieur Damien CASTELAIN, Monsieur Matthieu CORBILLON, Monsieur Michel BORREWATER (représenté par son suppléant Monsieur Philippe GUILLON), Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ (ayant donné son pouvoir à Monsieur Bernard DEHAUT).

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe COULON.

Le quorum constaté ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L.3131-5 ;

Vu les statuts du SMALIM ;

Vu le contrat de concession de service public pour la gestion, l'entretien le renouvellement, l'exploitation et le développement de l'Aéroport de Lille Lesquin conclu le 25 juillet 2019 au titre de la période 2020-2039 et ses avenants numéros 1, 2 et 3 ;

Vu le rapport annuel du concessionnaire de l'aéroport de Lille-Lesquin pour l'année 2024, adressé aux membres du Comité syndical à l'appui de l'invitation et sa présentation en séance ce jour ;

Considérant l'obligation légale s'imposant au SMALIM de prendre acte du rapport annuel du concessionnaire dès la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante suivant la réception dudit rapport ;

Considérant le résumé du rapport annuel transmis au sein du dossier des élus ;

Considérant les échanges intervenus entre les membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) réunie le 18 juin 2025 ;

Considérant les interventions lors de la réunion du Comité syndical ;

PREND ACTE

Du rapport annuel du concessionnaire en charge de l'exploitation de l'aéroport de Lille-Lesquin pour l'année 2024.

Votes pour : 9
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 20/06/2025
Qualité : PRESIDENT



Christophe COULON
Président du SMALIM